

ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2003-4-AG-R-45***Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières***

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion (2003-4-AG) tenue à l'Université le 16 avril 2003.

VU l'article 4 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 192 du règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution 2001-7-AG-R-53 de l'Assemblée des gouverneurs, en date du 23 mai 2001, adoptant le document intitulé *Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU l'article 2.8 de la politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution 2003-2-CEX-R-7 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 12 mars 2003, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Pierre Angers;

VU la résolution 2003-CA477-15.03-R4632 du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en date du 24 mars 2003, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Pierre Angers;

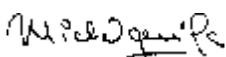
Sur la proposition de Mme Claire Verret de la Durantaye, appuyée par M. Michel Belley,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Pierre Angers, pour avoir développé une vision nouvelle de l'éducation qui a fait sa marque non seulement au Québec, mais aussi dans les pays d'Europe; pour s'être distingué par de nombreux ouvrages de fond sur l'art d'apprendre et avoir su inspirer nos institutions par son leadership au sein d'instances nationales; pour sa pensée fondatrice d'une nouvelle approche de l'activité éducative au sein de la société québécoise; pour la rigueur et la densité de son propos sur l'art d'apprendre ainsi que pour sa capacité à faire jaillir une vision renouvelée de l'école et des formateurs; pour avoir marqué le développement de l'éducation au Québec; pour son apport aux grandes réflexions nationales sur l'enseignement supérieur et la recherche et pour ses contributions institutionnelles, dont l'une a fortement influencé le cours de nos universités québécoises, soit celle de la Commission sur l'avenir de l'enseignement supérieur et des universités; pour sa contribution au développement et au rayonnement de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Le secrétaire général,



Michel Quimper